cifca

centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation

CQP VENDEUR CONSEIL CAVISTE

Formation en alternance

en 10 à 12 mois

L'ALTERNANCE C'EST GAGNANT !

www.cifca.fr

Une formation qualifiante

La formation préparant au CQP vendeur conseil caviste a été créée à l'initiative de la Fédération Nationale de l'Epicerie et est inscrite dans la convention collective nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237).
Elle est totalement dédiée aux caves de détail.

LES OBJECTIFS

- Maîtriser la connaissance des vins, bières et spiritueux
- Maitriser les techniques de dégustation et des accords
- Maîtriser les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement (QHSE)
- Assurer la mise en valeur de produits
- Maîtriser l'acte de vente des produits et la fidélisation des clients
- Assurer la gestion des stocks des produits

LA FORMATION

Durée de la formation : 455 heures soit 57 jours de formation en centre

Rythme de l'alternance : 3 jours de formation en centre (mardi, mercredi, jeudi) une semaine sur deux, et le reste du temps en entreprise. Les cours sont ainsi organisés afin de permettre au salarié en formation d'être présent en magasin le dimanche matin.

Modalités de la formation : La formation préparant au CQP vendeur conseil en caviste est éligible au CPF (n° 248 411) et est inscrite au RNCP (fiche n°32119).

Elle peut se faire dans le cadre :

- d'un contrat de professionnalisation (sans limite d'âge), et sous réserve d'être inscrit à Pôle Emploi pour les plus de 26 ans.
- De la Pro - A, pour des salariés du secteur déjà en CDI
- d'un Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
- D'un PSE ou d'un CSP

Une formation qualifiante

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation préparant au CQP vendeur conseil caviste se divise en 4 blocs de compétences indépendants :

Bloc 1 : Conseil au client (connaissances produits, accords, labels...)
Bloc 2 : Mise en valeur des produits et vérification du bon état marchand de l'espace de vente (implantation d'un point de vente ou d'un rayon, animations liées aux vins, bières et spiritueux, affichages réglementaires...)
Bloc 3 : Vente et relation client (acte de vente, argumentaires, relations clients...)
Bloc 4 : Réception, stockage et approvisionnement (acteurs de la filière, réception des produits, stockage des produits, hygiène...)

LA VALIDATION

Le CQP Vendeur conseil caviste est validé par la branche professionnelle (organisme certificateur). Chaque bloc de compétence est certifié indépendamment par des épreuves devant un jury composé de professionnels du secteur.
Il permet d'obtenir le niveau E5 de la classification des emplois de la ccn IDCC 3237, désignant un vendeur hautement qualifié.

DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDE POSSIBLES

Débouchés :

- Vendeur conseil dans un commerce de détail caviste
- Responsable de cave
- Porteur de projet ...

Poursuite d'étude :

- Autre certificat de vendeur conseil de la branche

Rémunération et aides aux entreprises

REMUNERATION D'UN SALARIE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (En pourcentage du SMIC sur la base légale de 1 603, 12 € bruts au 1er janvier 2022)				
De 16 à 20 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus
Non titulaire du Bac	Titulaire du Bac (IV)	Non titulaire du Bac	Titulaire du Bac (IV)	Tout public
55 % (881, 72 €)	65 % (1 042, 03 €)	80 % (1 282, 50 €)	90 % (1 442, 81 €)	100 % (1 603, 12 €)

AIDES VERSEES A L'ENTREPRISE PAR L'OPCOMMERCE	
Le CQP Vendeur Conseil est un certificat de branche professionnelle (IDCC 3237). Dans ce cadre, des indemnités de formation sont prévues uniquement si l'entreprise est bien affiliée à cette convention collective, et est à jour de ses cotisations professionnelles auprès de l'OPCOMMERCE.	
Nature des aides	Pour tout salarié relevant de la CCN – Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237)
Indemnités de formation	9 € / heure de formation réellement effectuée, soit pour un volume horaire de 455 heures au total, une indemnité potentielle de : 455 x 9 = 4 095 € HT
Exercice de la fonction tutorale	230 € par mois sur 6 mois, soit : 6 x 230 = 1 380 €

AIDES VERSEES PAR PÔLE EMPLOI		
Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, à la signature du contrat de professionnalisation, des aides complémentaires peuvent être versées à l'entreprise.		
Nature des aides Selon les critères de Pôle Emploi	De 26 à 44 ans	De 45 ans et plus
	Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) Jusqu'à 2 000 € maximum	AFE = Aide à l'embauche des + de 45 ans Jusqu'à 4 000 € maximum

Nous contacter

Paris
14 rue des Fillettes
75018 Paris

01 55 26 39 70

Métro ligne 12
(Marx Dormoy)

RER E
(Rosa Parks)

BUS 60 & 35
(Place Hébert)

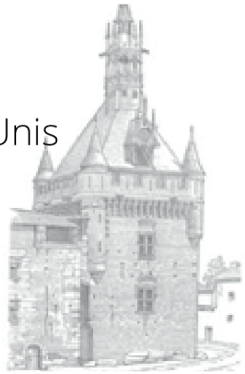

Toulouse
146-200 av des Etats Unis
Grand Marché
31200 Toulouse

05 61 00 21 23

Métro ligne B
(La Vache

Bus 15 & 29

Nos établissements accueillent tout public en situation de handicap

www.cifca.fr

version 01/04/2022